

À Alençon, le 9 octobre 2018

Objet : Projet « course en cours » et compensation horaire du temps de saisie des évaluations CP/CE1

Madame la Directrice académique,

Suite à notre audience je souhaite vous préciser quelques points au sujet du dossier « course en cours », cordée de la réussite, parcours d'excellence : vous nous avez dit que des demandes avaient été formulées expressément aux collègues dans les établissements REP et REP+. Or nous avons le sentiment que la chaîne de communication a été rompue et que les collègues n'ont pas eu explicitement l'informationen outre nous vous le répétons, il serait incompréhensible que ces actions ne reposent que sur les seuls professeurs de technologie. Enfin, le projet est complexe, lourd à gérer avec une classe et l'appui de l'IUT sera probablement réduit par le format concours.

Il nous semble capital de rappeler par le biais de ce courrier le caractère volontaire de ce concours « course en cours ». Ce projet non financé par des heures, arrive au moment où les programmations annuelles sont déjà faites, pour des collègues qui l'ont déjà testé par le passé, et qui savent pertinemment de quoi il en retourne concernant la lourdeur de l'action et de l'investissement...

Nous souhaiterions que d'autres axes soient recherchés et développés permettant un réel parcours à tous les élèves de 3e dans le cadre du parcours avenir et non pas réservé un petit groupe de cinq à six élèves qu'impose le concours. Le groupe de pilotage constitué nous semble l'instrument pertinent pour proposer un projet adapté aux collègues, faisant référence aux compétences attendues du cycle 4.

Au sujet de la demande de compensation horaires pour les directeurs à partir de 5 classes et pour les maîtres formateurs concernés par les évaluations de CP CE1 certains DASEN, inspecteurs d'académie ont fait un choix différent du vôtre et ont inscrit une compensation horaire d'une journée sur le temps de classe, assurée par une brigade de remplacement voire sur des journées de prérentrée annulées qui seront à la disposition des équipes et des enseignants...

Pourriez-vous étudier à nouveau cette demande, en appui sur nos propositions du SE-Unsa, en accordant par exemple une compensation horaire pour les personnels concernés sur :

- soit les animations pédagogiques,
- soit la journée de solidarité,
- soit les 2 demi-journées laissées à l'initiative des autorités académiques,
- soit le temps de classe, en utilisant des moyens de remplacement.
- Soit une compensation financière avec des heures supplémentaires.

Il s'agit pour le SE-Unsa d'une décision d'équité de traitement entre les personnels.

Je vous remercie de toute l'attention apportée et vous prie de croire, Madame la Directrice, en notre attachement au service public d'éducation.

Secrétaire Départemental du SE-UNSA de l'ORNE

Marc LEFEVRE

